



VEILLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE

Suisse et Liechtenstein

Une publication du SE de Berne
Semaine du 23 juin 2025

Faits saillants

- Les droits de douane américains resteraient fixés à 10 %, même après le 9 juillet, compte-tenu de la poursuite des négociations avec Washington
- Face aux critiques, la Conseillère fédérale aux finances assouplit le programme d'économies budgétaires 2027-2029 mais entend respecter le frein à l'endettement
- Avec 3,2 % du PIB investi en R&D, la Suisse reste dans le peloton de tête des pays innovants

LES CHIFFRES À RETENIR

	Au 26/06	Var. vs 19/06
EUR/CHF	0,9377	+ 0,1 %
USD/CHF	0,7995	- 2,0 %
SMI	11 880	+ 0,1 %
Taux 10a	0,377 %	+ 7 pb

Macroéconomie

Droits de douane américains : A l'approche du 9 juillet, date marquant la fin du délai de 90 jours de suspension des taxes douanières additionnelles annoncées le 2 avril par Donald Trump, la présidente de la Confédération pour 2025, Karin Keller-Sutter, et le Conseiller fédéral en charge de l'économie, Guy Parmelin, ont fait le point cette semaine sur l'état des discussions entre la Suisse et les États-Unis. Ils ont réaffirmé leur volonté de parvenir dans les plus brefs délais à un accord visant à supprimer de manière définitive les droits de douane additionnels. En l'absence d'un accord d'ici au 9 juillet, ces droits devraient rester fixés au taux actuel de 10 % tant que les négociations se poursuivent ; les autorités suisses n'écartent toutefois pas totalement la possibilité que les États-Unis réintroduisent, à cette date, les droits dits « réciproques » présentés initialement par l'administration Trump, la décision finale à ce sujet n'ayant pas encore été arrêtée par la présidence américaine. La secrétaire d'État à l'Économie, Helene Budliger Artieda, a en outre confirmé que la Suisse était proche de finaliser un accord, non contraignant, avec l'administration Trump. Selon ses dires, celui-ci devrait probablement inclure un « tarif parapluie » d'environ 10 %, accompagné d'une liste d'exceptions, comme c'est le cas actuellement pour les secteurs de la pharmacie et de l'or.

Finances publiques : Après les critiques parfois virulentes exprimées de la part notamment des cantons, des partis de gauche et des syndicats au cours de la phase de consultation (cf. [Veille économique et financière du 2 au 9 mai](#)), le Conseil fédéral a décidé de revoir un peu à la baisse le programme d'allègement budgétaire qu'il avait présenté en septembre dernier. Le programme initial s'appuyait sur le rapport du groupe d'experts mandaté par le Conseil fédéral afin de rétablir l'équilibre des finances publiques sur le moyen terme dans un contexte de besoins de financement accrus attendus ces prochaines années, du fait du vieillissement démographique mais aussi des

engagements contractés en matière de progression du budget militaire. Dans sa nouvelle version, le Conseil fédéral propose ainsi des réductions de dépenses à hauteur de 2,4 Mds CHF en 2027 et 3,0 Mds en 2028, soit 0,4 % du PIB, (contre 2,7 Mds en 2027 et 3,6 Mds à partir de 2028 dans le programme précédent). La Conseillère fédérale aux finances a toutefois précisé que ce programme ne suffirait pas à rétablir l'équilibre financier, nécessitant de nouvelles mesures d'économies dès 2029. Le Conseil fédéral prévoit à ce stade un budget équilibré en 2027 et 2028, avant d'enregistrer un déficit structurel de la Confédération de plus d'1 Md CHF en 2029 dans le cadre du programme actuel. Par ailleurs, le Conseil fédéral a adopté le budget 2026 qui prévoit un budget équilibré et le respect du frein à l'endettement, grâce au recours aux dépenses extraordinaires pour la 6^{ème} année consécutive. Le budget 2026 et le programme d'allègement budgétaire 2027-2029 seront soumis au Parlement lors de la session d'hiver 2025.

Libre-échange : A l'occasion de la conférence ministérielle de l'Association européenne de libre-échange (AELE), en Norvège, le Conseiller fédéral à l'Economie, Guy Parmelin, a pu échanger avec ses homologues de l'Islande, du Liechtenstein et norvégien, sur l'avenir de la politique de libre-échange de l'AELE au regard des tensions géopolitiques actuelles. Les ministres ont affirmé leur engagement à finaliser rapidement les négociations avec le Mercosur et à poursuivre celles en cours avec des partenaires comme le Vietnam. Ils ont aussi souligné l'importance de moderniser les accords existants avec le Mexique, le Canada et la Corée du Sud, et de mieux exploiter le potentiel commercial avec les pays africains. A cette occasion, l'AELE a également signé l'accord de libre-échange avec la Malaisie, finalisé il y a deux mois (cf. [Veille économique et financière du 11 au 17 avril](#)), confirmant sa stratégie d'ouverture commerciale. Enfin, en parallèle, le Conseil fédéral a transmis au Parlement l'accord de libre-échange AELE-Thaïlande, signé à Davos en janvier dernier. S'il est ratifié, cet accord réduira les taxes douanières sur la quasi-totalité des exportations suisses actuelles vers la Thaïlande, 2^{ème} plus importante économie d'Asie du Sud-Est.

Initiative populaire « pour la durabilité » : En réaction à l'initiative populaire « Pas de Suisse à 10 millions ! », le Conseil fédéral entend adopter des mesures d'accompagnement sur l'immigration de travail. Dans ce cadre, il a proposé que l'inscription auprès d'un service d'orientation professionnelle, universitaire ou de carrière soit obligatoire pour les personnes arrivées en Suisse au titre du regroupement familial. Le Conseil fédéral a également exprimé le souhait d'éviter l'octroi d'autorisations de séjour ou de prestations sociales (au lieu d'autorisations de courte durée) aux personnes employées dans le cadre d'une location de services. Plusieurs projets seront élaborés par le Département fédéral de justice et de police (DFJP) d'ici fin 2026 pour inscrire ces mesures dans la loi. Pour rappel, le Conseil fédéral a initialement décidé de soumettre au peuple, sans contre-projet, l'initiative de l'UDC, déposée en avril 2024 et qui demande que la population suisse ne dépasse pas les 10 millions d'ici 2050, en recommandant son rejet (cf. [Veille économique et financière du 21 au 28 mars](#)).

Secteur financier

Assurances : L'éboulement du 28 mai dernier à Blatten (Valais) a rappelé les défis croissants liés à l'assurabilité des catastrophes naturelles en Suisse, les dégâts assurés s'élevant à environ 320 M CHF, selon une estimation du Pool suisse pour les dommages naturels (260 M de sinistres pour les bâtiments et biens meubles, et 60 M de pertes d'exploitation et de véhicules, couvertes par des assurances complémentaires). La situation est particulièrement complexe en Valais, l'un des quatre cantons où l'assurance bâtiment n'est pas obligatoire : si une majorité est assurée (souvent par exigence bancaire), certains propriétaires demeurent sous-assurés. Au-delà de la gestion de crise, cet événement relance le débat sur la prévention, alors que 7 % de la population suisse vit dans des zones considérées à risque naturel. L'assurance des dommages naturels repose cependant sur un système unique fondé sur une double solidarité. D'une part, tous les assurés paient une prime uniforme, fixée par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers, indépendamment de leur lieu de résidence ou du niveau de risque, ce qui rend l'assurance abordable, même dans les régions exposées. D'autre part, une solidarité existe entre les compagnies d'assurance via le Pool pour les

dommages naturels pour les entreprises privées ou l'Union intercantonale de réassurance (UIR) pour les établissements des cantons à assurance obligatoire, qui répartit les charges entre les assureurs selon leur part de marché et le niveau d'impact régional. Depuis 1970, les assureurs privés réunis dans le Pool ont versé environ 8 Mds CHF en indemnités. L'ampleur des sinistres à Blatten fait d'ores et déjà de 2025 une année de sinistralité supérieure à la moyenne, comparable à 2023 où des chutes de grêle survenues à Locarno (Tessin) avaient également généré des dégâts de plus de 300 M CHF.

Secteurs non financiers

Innovation : 25,9 Mds CHF ont été investis en Suisse en 2023 dans la recherche et développement (R&D), soit 3,2 % du PIB du pays, selon les résultats de l'Office fédéral de la statistique (OFS). Ce montant a crû de +3 % par an depuis 2021, suivant la tendance haussière des années précédentes. La Suisse se place ainsi au 9^e rang des pays les plus intensifs en R&D (selon le ratio d'investissements en R&D par rapport au PIB), se maintenant au même classement qu'en 2021 (après une révision des données de 2021 par l'OFS). Elle se classe notamment au-dessus de la moyenne de l'OCDE (2,7 %). Les investissements du secteur privé représentent 69 % des dépenses totales, ceux des hautes écoles 28 %. A noter que la Suisse se distingue par la part très modeste des dépenses de R&D consacrées à l'armement, au contraire de pays comme les Etats-Unis, Israël ou la Corée du Sud.

Tourisme : En 2024, les dépenses touristiques ont continué de croître, tant en Suisse qu'à l'étranger, selon l'Office fédéral de la statistique (OFS). Les résidents suisses ont dépensé 18,9 Mds CHF lors de leurs voyages à l'étranger, en hausse de +7,8 % par rapport à 2023, favorisés notamment par l'appréciation du CHF, alors que les recettes générées par les touristes étrangers en Suisse ont progressé plus modestement de +2,2 %, à 19,6 Mds CHF. Les dépenses touristiques des Suisses ont notamment été portés par le tourisme d'achat (+9,4 %) : les dépenses effectuées dans le cadre des séjours sans nuitées ont été évaluées à 5,7 Mds CHF par l'OFS.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.

Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

<http://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international>

Responsable de la publication : Gilles BORDES, chef du Service économique de Berne

Rédaction : Julie MURO, Martin ALBOUY, Hortense BIARD

Abonnez-vous : berne@dgtresor.gouv.fr

Clause de non-responsabilité : le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.